



# Optigest Europe

39, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie – 75008 PARIS

Tél. 01 73 11 00 00 – Fax 01 73 11 00 01

[www.optigestion.com](http://www.optigestion.com)

## Document annuel d'information du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

### Optigest Europe

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français

Actions des pays de l'Union Européenne

# RAPPORT DE GESTION

## Optigest Europe

## SOCIETE DE GESTION

Optigestion - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris

## DEPOSITAIRE

CIC Market Solutions - 6 avenue de Provence - 75009 Paris

## AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## MODALITES D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Actions C et I	Actions D
Résultat net	Capitalisation	Distribution
Plus ou moins-values nettes	Capitalisation	Capitalisation

## ORIENTATION

L'objectif de gestion de la SICAV est d'offrir à l'investissement du public une sélection de valeurs mobilières en vue d'obtenir une valorisation et un rendement satisfaisants, et une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

La SICAV, qui est de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », privilégie, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, des investissements en actions européennes éligibles au PEA (75% du portefeuille), grâce à une démarche d'investissement axée sur des critères micro-économiques.

La SICAV est exposée :

- de 75 à 100% en actions européennes et internationales, avec un minimum de 60% d'exposition sur les pays de l'Union européenne.

- jusqu'à 30% de l'actif sur des petites capitalisations (Inférieures à 5 milliards d'euros). Le recours aux actions des pays émergents sera limité à 10% de l'actif de la SICAV.

- de 0 à 25% en titres de créances et instruments du marché monétaire de toutes formes, à revenus fixes, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro et toute autre forme de valeur que la société de gestion et les instituts de notation (S&P, Fitch, Moody's...), n'assimilent pas à des titres à haut risques. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

La SICAV peut également investir jusqu'à 10% de son actifs en parts ou actions d'OPCVM, FIA ou ETF de droit français ou européens.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne ne dépassera pas 10% de l'actif net. La SICAV pourra être exposée au risque de change jusqu'à 40% de son actif net du fait des investissements réalisés en actions de l'Union Européenne hors zone Euro.

La SICAV peut avoir recours temporairement et de manière accessoire à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif en vue de gérer des décalages de dates de valeur.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture des risques actions, taux et/ou change dans la limite maximum de 100 % de l'actif net de la SICAV sans rechercher de surexposition.

## DUREE MINIMALE DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Supérieure à 5 ans

## CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

Néant

## CHANGEMENTS A VENIR

Néant

## POLITIQUE DE GESTION

### PRESENTATION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES 2021

L'année 2020 a connu des variations d'une amplitude historique. Afin d'appréhender les parcours respectifs des différents indices sectoriels et leur impact sur l'évolution de l'indice global, que ce soit l'EuroStoxx 50 Net (dividendes réinvestis) ou le Stoxx Europe 600 Net (dividendes réinvestis), il est préférable de diviser l'année en cinq périodes successives.

1. La phase pré-covid, du 1er janvier au 19 février.
2. La phase d'effondrement des marchés, du 19 février au 16 mars.
3. La phase de fort rebond du 16 mars au 5 juin.
4. La phase de maturation, sans tendance marquée, du 5 juin au 30 octobre.
5. Enfin, la phase de sursaut final, du 30 octobre au 31 décembre.
6. Bilan de l'année 2020.

L'étude des performances de ces cinq phases et le comportement des secteurs discriminants à l'origine des variations de l'indice permettra de mieux comprendre le fil directeur qui a animé les investisseurs durant cette année 2020.

1. L'année 2020 commençait sous de bons auspices. En janvier, 80% des sociétés européennes affichaient un momentum positif, la croissance attendue des profits flirtait avec les 10% et la valorisation moyenne demeurait raisonnable, avec un Price Earning Ratio de 15,7.

Sur le mois de janvier, L'EuroStoxx 50 Net progressait de 3,4%, le Sroxx Europe 600 Net de 4,5% et Optigest Europe de 7,2%. La SICAV a bénéficié en effet d'une présence marquée dans les secteurs des services aux collectivités, des technologiques et de la santé qui ont sensiblement surperformé la performance mensuelle des deux indices référentiels. Le mois de février a pris tranquillement le relais de janvier, jusqu'au 19, date à laquelle les indices ont entamé une chute d'une rare violence.

2. Entre le 19 février et le 16 mars, le CAC 40 a baissé de 39%, l'EuroStoxx 50 Net de 38%, le S&P 500 de 35%, le Nasdaq de 30%, et, à quelques jours près, le Topix japonais de 30%. La Chine ayant connu une correction plus tôt, la baisse sur mars fut moins marquée mais l'écart entre le plus haut et le plus bas de mars atteignait cependant 16% sur le CSI 300.

Ces replis d'indices cachaient de véritables effondrements, de 65% sur Airbus, 64% sur Unibail, 59% pour Crédit Agricole ou 55% sur Saint-Gobain.

La baisse s'est faite quasiment en ligne droite, avec une séance étale pour 17 séances de baisse.

L'équipe de gestion réagit rapidement, cède les titres les plus exposés et acquiert des couvertures sur indices. Optigest Europe s'assure d'éviter toute présence sur les secteurs des banques & assurances (-43% sur la période), de l'automobile (-41%), des matières premières (-36%), de l'aviation et des loisirs (-49%) et de la publicité.

Sur la période, la baisse est de 36,6% pour l'EuroStoxx 50 Net et de 34,2% pour le Stoxx Europe 600 Net. La SICAV accuse une baisse de -27%.

Les plus bas sont atteints le 18 mars.

3. En trois séances, les 23, 24 et 25 mars, les indices rebondissent de 20%. Mais cette reprise technique est rapidement accompagnée par les interventions des banques centrales et des Etats.

A la fin du 1er trimestre, il faut faire le bilan. D'un côté, une forte baisse suivie d'un fort rebond. La rapide réaction mise en œuvre sitôt la chute entamée aura permis de limiter l'impact de la baisse. A fin mars, Quantalys fournit les analyses suivantes sur le 1er trimestre 2020 : Optigest Europe baisse de 12,5%, sa catégorie recule de 22,4%.

La FED et la BCE réagissent vite et fort. La création monétaire massive est relayée par de vigoureuses interventions gouvernementales qui financent le chômage partiel, des prêts garantis, des fonds de solidarité ... Tous les efforts sont faits pour éviter un ralentissement trop marqué de la demande, une hausse trop accentuée du chômage, un courant de faillites aux effets délétères.

Une partie des liquidités injectées dans les circuits économiques se dirige vers les marchés financiers et va alimenter la demande sur les marchés d'actions.

Certains indices comme le Nasdaq ont, dès fin mai, totalement effacé la chute de février/mars.

Sur la période du 16 mars au 5 juin, les secteurs qui ont le plus souffert dans la baisse s'octroient les plus fortes hausses, l'automobile progresse de 51,8%, l'énergie de 49,7%, les transports & loisirs de 44,6% et les matières premières de 45%.

Optigestion s'efforce de ne pas se laisser entraîner vers des acteurs surendettés dans des secteurs durablement affectés par la crise. Les valeurs cycliques et financières sont volontairement délaissées. Ce rigorisme est sanctionné par une performance relative décevante.

Sur la période, l'EuroStoxx 50 Net prend 39,3% et le Stoxx Europe 600 Net, 33%. La SICAV Optigest Europe enregistre plus modestement 25,6%, du fait d'un profil orienté vers les valeurs de croissance.

4. Durant les cinq mois qui vont suivre, du 5 juin au 30 octobre, les indices vont peu varier formant un plateau qui évolue dans un faible intervalle.

Dès le début de l'été, les moyens mis en œuvre permettent aux marchés d'anticiper une reprise qui devrait bientôt effacer la crise. A fin juin, le Nasdaq progresse de 14% depuis le début de l'année. Le S&P 500 a effacé 80% de sa baisse, l'EuroStoxx 50 Net, 67%, le Topix 75%.

Les plus optimistes soulignent l'ampleur du rebond et prolongent la tendance, les plus dubitatifs soulignent le chemin qu'il faut encore parcourir avant de retrouver les niveaux pré-Covid ; pas avant 2023 dans la plupart des cas.

Au lendemain du déconfinement, l'activité économique a redémarré avec vigueur, un peu partout. Cependant, il demeure difficile de distinguer l'élan temporaire liée à un phénomène logique de rattrapage d'une vitalité qui se maintiendra dans la durée.

En juillet et en août, la Chine et les Etats-Unis accroissent leur avance et accélèrent la croissance de leur reprise. En Europe, en revanche, le profil de redressement des chiffres d'affaires et des résultats demeure quasi plat depuis la mi-avril. Malgré le soutien indéfectible de la BCE pour maintenir des taux très bas et refinancer les Etats, il semblerait que l'Europe se montre moins agile dans l'art de se relever.

A la rentrée, malgré la perspective de vaccins, la situation sanitaire demeure pesante et relativement imprévisible. Une fois encore, l'abondance des liquidités se révèle être la clé de la dynamique en place.

Au début de l'automne, les indicateurs économiques sont rassurants mais les perspectives sont assombries par l'évolution toujours imprévisible de l'épidémie. Seule la Chine semble s'être débarrassée du virus et s'apprête à enregistrer des performances impressionnantes. Les semaines défilent et le contexte de restrictions croissantes qui s'installe de part et d'autre de l'Atlantique pourrait entraver une reprise qui commence peut-être à rencontrer ses limites.

Le désenchantement ambiant, s'il perdure, va décourager les investisseurs de prendre des risques.

Sur les cinq mois écoulés, le secteur de l'énergie est particulièrement atteint, il recule de 26%. De même, les banques cèdent 20%, les assurances 17,7%, les télécoms 13%. En revanche, l'industrie, la chimie et la distribution résistent mieux.

La fin octobre connaît un regain de pessimisme avec l'Europe qui procède à un second confinement. Sur cinq mois, les indices ont baissé, le CAC 40 recule de 13%, l'EuroStoxx 50 Net de 11,9%, le Stoxx Europe 600 Net de 8,1%. La SICAV Optigest Europe se défend relativement bien avec -7,6%.

5. Quelques jours après l'élection du président Biden, le dirigeant de Pfizer déclare la mise au point d'un vaccin prochainement disponible et d'une efficacité de 90%. Dans un contexte occidental marqué par une visibilité réduite, l'annonce déclenche une hystérie acheteuse sur les bourses. Début novembre, en huit séances, le CAC 40 s'adjuge 20%.

L'emballement se saisit de toutes les places et de toute la cote mais avec une préférence marquée pour les secteurs cycliques. La hausse sur décembre est plus modérée. A la fin de l'année, l'EuroStoxx 50 Net croît de 20,2% sur cette période de deux mois, le Stoxx Europe 600 Net de 16,8%.

Les secteurs étroitement liés à l'activité économique enregistrent les meilleures performances, le pétrole progresse de 35,9%, les matières premières de 30,3%, les banques de 30%, les assurances de 28%, l'automobile de 27,4% et les transports & loisirs de 26,2%.

La SICAV Optigest Europe se contente de 16,9%, subissant sa sous exposition aux grandes valeurs financières et cycliques.

6. Durant ces cinq phases successives très différentes et chaotiques, la SICAV Optigest Europe a prouvé sa résistance à une forte baisse des marchés et sa constance dans un style d'investissement qui privilégie les valeurs de croissance, la cohérence et la pertinence d'une telle méthode.

Sur l'année 2020, les grands indices européens affichent des performances légèrement négatives, le Stoxx Europe 600 Net baisse de 1,99% et l'EuroStoxx 50 Net baisse de 3,21%.

La SICAV Optigest Europe enregistre une performance annuelle positive de 6,13%. Sa volatilité annualisée atteint 23% et se compare favorablement aux 33% de son indice de référence, l'EuroStoxx 50 Net.

La SICAV Optigest Europe avait un encours de 36,26 millions d'euros au 31 décembre 2019. Un an plus tard, l'encours est de 43,12 millions d'euros.

La progression de l'encours sur l'année se répartit en une contribution de la performance pour 26,19% et une contribution des souscriptions pour 73,81%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

## PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LYXOR EURSTX 50 D -2X INVERS	4 194 760,00 €	3 978 571,50 €
GRIFOLS SA	2 091 188,50 €	875 307,13 €
WIRECARD AG	1 233 127,60 €	1 385 911,40 €
ESSITY CL.B	1 172 457,38 €	1 144 488,07 €
VINCI SA	837 547,07 €	1 244 518,40 €

## TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – RÈGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## PROCEDURE DE SELECTION ET L'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES

La procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prend en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche. La procédure est disponible sur le site ou sur demande à la société de gestion.

## COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION FACTURES AUX OPCVM D'OPTIGESTION

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles OPTIGESTION a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible sur son site internet <https://optigestion.com> sur la rubrique « Informations réglementaires ».

## POLITIQUE DE VOTE

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille est consultable au siège de celle-ci.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient aucun OPCVM géré par Optigestion SA.

## MODALITES DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG) CONFORMEMENT AU DECRET 2015-1850 DU 29 DECEMBRE 2015

Le décret n°2012-132 du 30 janvier 2012 a introduit pour la première fois l'obligation pour les SICAV et les sociétés de gestion de mentionner dans leur rapport annuel et dans les documents destinés à l'information de leurs souscripteurs les modalités de prise en compte ou non dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance.

Pour l'instant, Optigestion est dans une phase de recherche préalable qui vise à mieux comprendre les critères ESG, leur mesure, leur impact.

Notre démarche actuelle vise à mieux cerner les appréciations fournies par les différentes sources existantes et leurs éventuelles divergences, à mieux comprendre l'impact de chaque critère dans la notation finale, à définir les limites acceptables et celles qui ne le seraient pas, à trouver une façon pertinente de pondérer puis d'intégrer ces notations dans notre méthode de sélection.

En attendant d'être parvenu à ce stade de maîtrise suffisante, Optigestion a décidé que les critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance ne constitueraient pas des éléments d'exclusion ou d'inclusion de titres dans ses choix de gestion.

### RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

### REMUNERATION DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 1 du code de commerce, nous vous informons que, ni rémunération, ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice.

### POLITIQUE DE REMUNERATION

Optigestion a mis en place une politique de rémunération, conforme aux principes déontologiques définis par l'AFG, à l'arrêté du Ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi du 3 novembre 2009, et aux dispositions communes à l'AFG, à l'AFIC et à l'ASPIM sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion, homologuées par l'AMF en qualité de règles professionnelles et à la 5ème directive OPCVM précisant les règles en matière de rémunération variable (fiche complémentaire AI adressée à l'AMF dans le cadre de la mise à jour du programme d'activité).

Au sein d'Optigestion, la politique de rémunération est déterminée par les dirigeants. A cet effet les dirigeants :

- Définissent la politique de rémunération, y compris variable ;
- Participent à la mise en œuvre de la politique de rémunération (évaluations, octroi de la part variable...)
- ;
- Participent à la revue de la politique de rémunération.

#### Montant agrégé des rémunérations, ventilé par nature de rémunération (fixe / variable)

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations versées par Optigestion à l'ensemble de son personnel (soit 14 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2020) s'est élevé à 1 236 391 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Optigestion sur l'exercice : 978 202 euros, soit 79,12% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel.
- Montant total des rémunérations variables versées par Optigestion sur l'exercice : 258 189 euros, soit 20,88% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel.

#### Montant agrégé des rémunérations, ventilé par catégories de personnels identifiés

Direction : 0 euros

Gérants financiers : 835 546 euros

Commerciaux : 0 euros  
Fonctions support : 400 845 euros



# RAPPORT COMPTABLE

## Optigest Europe

# **OPTIGEST EUROPE**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
( S.I.C.A.V )**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**PATRICIA CHÂTEL**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE VERSAILLES**

**DSFA- 7, LES COURLIS – 78170 – LA CELLE-SAINT-CLOUD**

Au Président de la SICAV,

## **I- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la SICAV, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV OPTIGEST EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM à la fin de cet exercice.

## **II- Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **III. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, qui ne soulèvent aucune remarque de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OPCVM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPCVM ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SICAV.

#### **VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre OPCVM.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPCVM à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Celle-Saint-Cloud,  
Le 24 février 2021

Patricia CHÂTEL  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de Versailles

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patricia Châtel', written over a light blue horizontal line.

# **OPTIGEST EUROPE**

**SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

**( S.I.C.A.V )**

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**PATRICIA CHÂTEL**

**COMMISSAIRE AUX COMPTESMEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE VERSAILLES.**

**DSFA – 7, LES COURLIS 78 170 LA CELLE SAINT CLOUD**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à La Celle – Saint-Cloud,  
le 24 février 2021

Patricia CHÂTEL  
Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
Régionale de VERSAILLES.



# **OPTIGEST EUROPE**

**COMPTES ANNUELS**  
**31/12/2020**



## BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>41 891 323,98</b>	<b>34 671 352,73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>41 891 323,98</b>	<b>34 671 352,73</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	41 891 323,98	34 671 352,73
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 314 534,42</b>	<b>1 642 706,40</b>
Liquidités	1 314 534,42	1 642 706,40
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>43 205 858,40</b>	<b>36 314 059,13</b>

## BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	44 366 039,97	35 823 083,51
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 002 059,15	472 121,09
Résultat de l'exercice (a,b)	-242 080,53	-31 731,14
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>43 121 900,29</b>	<b>36 263 473,46</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>83 958,11</b>	<b>50 585,67</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	83 958,11	50 585,67
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>43 205 858,40</b>	<b>36 314 059,13</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	415 156,20	466 908,44
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>415 156,20</b>	<b>466 908,44</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 721,21	16 304,38
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>5 721,21</b>	<b>16 304,38</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>409 434,99</b>	<b>450 604,06</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	637 791,65	491 628,19
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-228 356,66</b>	<b>-41 024,13</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-13 723,87	9 292,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-242 080,53</b>	<b>-31 731,14</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

##### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011817063 - OPTIGEST EUROPE I : Taux de frais maximum de 0,90% TTC

FR0010236760 - OPTIGEST EUROPE C : Taux de frais maximum de 1,794% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action OPTIGEST EUROPE C	Capitalisation	Capitalisation
Action OPTIGEST EUROPE I	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>36 263 473,46</b>	<b>20 729 892,96</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 554 217,14	17 627 565,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 492 258,17	-7 767 517,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 803 792,50	1 522 381,38
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 941 309,20	-838 219,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-536 847,29	-268 956,30
Différences de change	37 895,01	-159 647,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 661 293,50	5 458 734,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 162 780,45	5 501 486,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 501 486,95	-42 752,12
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-228 356,66	-41 024,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	263,30 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>43 121 900,29</b>	<b>36 263 473,46</b>

(\*) N-1 : Résultat de fusion suite absorption du fonds Optigest Convictions Midcaps Europ : - 263.30 €



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 314 534,42	3,05
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 314 534,42	3,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 SEK		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 982 281,71	9,23	2 696 052,54	6,25	2 647 380,11	6,14	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	21 448,86
	Frais de gestion fixe	62 509,25
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>83 958,11</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-83 958,11</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action OPTIGEST EUROPE C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	95 413,5810	12 554 217,14
Actions rachetées durant l'exercice	-62 165,9793	-7 430 289,63
Solde net des souscriptions/rachats	33 247,6017	5 123 927,51
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	297 963,9006	
<b>Action OPTIGEST EUROPE I</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-0,5920	-61 968,54
Solde net des souscriptions/rachats	-0,5920	-61 968,54
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9,1744	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action OPTIGEST EUROPE C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action OPTIGEST EUROPE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
<b>Action OPTIGEST EUROPE C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	629 038,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action OPTIGEST EUROPE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 753,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-242 080,53	-31 731,14
<b>Total</b>	<b>-242 080,53</b>	<b>-31 731,14</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Action OPTIGEST EUROPE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-244 538,90	-39 169,83
<b>Total</b>	<b>-244 538,90</b>	<b>-39 169,83</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Action OPTIGEST EUROPE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 458,37	7 438,69
<b>Total</b>	<b>2 458,37</b>	<b>7 438,69</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 002 059,15	472 121,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 002 059,15</b>	<b>472 121,09</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Action OPTIGEST EUROPE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-977 534,81	458 543,27
<b>Total</b>	<b>-977 534,81</b>	<b>458 543,27</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Action OPTIGEST EUROPE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-24 524,34	13 577,82
<b>Total</b>	<b>-24 524,34</b>	<b>13 577,82</b>



### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>24 090 342,64</b>	<b>27 381 698,55</b>	<b>20 729 892,96</b>	<b>36 263 473,46</b>	<b>43 121 900,29</b>
<b>Action OPTIGEST EUROPE C EUR</b>					
Actif net	24 090 342,64	27 381 698,55	20 344 066,79	35 210 865,26	42 063 051,64
Nombre de titres	224 239,2446	226 303,1046	190 551,3150	264 716,2989	297 963,9006
Valeur liquidative unitaire	107,43	121,00	106,76	133,01	141,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,42	4,26	-2,15	1,73	-3,28
Capitalisation unitaire sur résultat	0,01	-0,20	-0,11	-0,14	-0,82
<b>Action OPTIGEST EUROPE D EUR</b>					
<b>Action OPTIGEST EUROPE I EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	385 826,17	1 052 608,20	1 058 848,65
Nombre de titres	0,00	0,00	4,5000	9,7664	9,1744
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	85 739,15	107 778,53	115 413,39
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	-7 630,63	1 390,25	-2 673,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-107,26	761,66	267,95

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	70 000	1 046 850,00	2,43
TEAMVIEWER AG	EUR	18 000	788 940,00	1,83
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 835 790,00</b>	<b>4,26</b>
<b>DANEMARK</b>				
AMBU B	DKK	29 600	1 047 013,13	2,43
COLOPLAST B	DKK	3 400	424 765,82	0,98
DEMANT A/S	DKK	27 000	873 039,55	2,03
GN GREAT NORDIC	DKK	14 500	949 401,28	2,20
NOVO NORDISK AS	DKK	12 000	688 061,93	1,59
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>3 982 281,71</b>	<b>9,23</b>
<b>ESPAGNE</b>				
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	72 000	1 719 360,00	3,99
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 719 360,00</b>	<b>3,99</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	10 705	1 437 146,25	3,33
ALTEN	EUR	18 382	1 703 092,30	3,95
CHRISTIAN DIOR	EUR	4 200	1 909 320,00	4,42
CNP	EUR	123 406	1 626 491,08	3,78
DASSAULT SYSTEMES	EUR	10 699	1 777 638,85	4,12
ESSILORLUXOTTICA	EUR	9 467	1 207 515,85	2,80
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 800	1 583 280,00	3,67
KERING	EUR	1 100	653 840,00	1,51
KORIAN SA	EUR	64 344	2 016 540,96	4,67
L'OREAL	EUR	800	248 640,00	0,57
ORPEA	EUR	16 400	1 763 820,00	4,09
PERNOD RICARD	EUR	4 200	658 560,00	1,53
RUBIS	EUR	53 211	2 020 953,78	4,69
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	12 000	1 419 600,00	3,29
SOITEC SA	EUR	7 900	1 258 470,00	2,92
SOPRA STERIA	EUR	9 700	1 282 340,00	2,98
SR TELEPERFORMANCE	EUR	2 850	773 205,00	1,80
THALES	EUR	5 700	426 930,00	0,99
WORLDLINE SA	EUR	5 400	427 140,00	0,99
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>24 194 524,07</b>	<b>56,10</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	6 300	432 369,00	1,01
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>432 369,00</b>	<b>1,01</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ACCELL GROUP	EUR	36 243	936 881,55	2,17
ASML HOLDING NV	EUR	6 700	2 663 585,00	6,18
ROYAL PHILIPS	EUR	10 000	437 800,00	1,01
WOLTERS KLUWER	EUR	5 000	345 300,00	0,80
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>4 383 566,55</b>	<b>10,16</b>
<b>SUEDE</b>				
ERICSSON(LM) B	SEK	150 000	1 459 593,59	3,39

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GETINGE INDUSTRIER AB -B-	SEK	10 000	191 443,35	0,45
INVESTOR B	SEK	17 500	1 045 015,60	2,42
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>2 696 052,54</b>	<b>6,26</b>
<b>SUISSE</b>				
SIKA AG-REG	CHF	6 500	1 455 008,33	3,37
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	5 600	1 192 371,78	2,77
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>2 647 380,11</b>	<b>6,14</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>41 891 323,98</b>	<b>97,15</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>41 891 323,98</b>	<b>97,15</b>
<b>Dettes</b>			<b>-83 958,11</b>	<b>-0,20</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 314 534,42</b>	<b>3,05</b>
<b>Actif net</b>			<b>43 121 900,29</b>	<b>100,00</b>

Action OPTIGEST EUROPE C	EUR	297 963,9006	141,17
Action OPTIGEST EUROPE I	EUR	9,1744	115 413,39